

**Conseil d'administration
Séance du 10 juillet 2023**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 38/2023	QUESTIONS FINANCIERES Dispositifs de bourses et d'aides aux étudiants
------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

Vu les articles L712-1 à L712-6, L712-6-1, L719-7 et L821-1 du code de l'éducation
Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 30 juin 2023

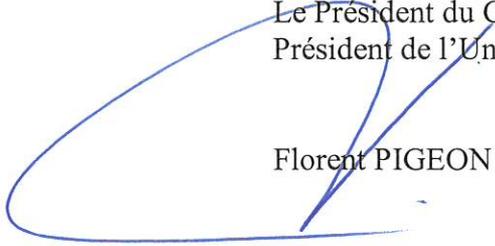
Le Conseil d'administration approuve les dispositifs de bourses et d'aides à destination des étudiants :

- Bourses de mobilité DEPT
- Bourses d'excellence UFR de Droit
- Dispositifs d'attractivité Ecole d'économie
- Bourses d'attractivité Graduate school Manutech – SLEIGHT
- Bourses d'attractivité et de mobilité de l'IAE
- Dispositifs d'aide à la mobilité et à la recherche internationale IUT de Roanne
- Dispositifs d'aide de l'Institut ARTS SFRI Graduate +

Documents annexés.

A Saint Etienne le 11 juillet 2023
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,

Florent PIGEON



POUR : 31

CONTRE : 0

ABST : 0



Dispositif de bourses de mobilité

Bourses de mobilité étudiante entrante

1. Objet

Comme le DEPT l'a exposé dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Moyens, il souhaite, dans le cadre de la politique d'internationalisation de ses formations attribuer à des étudiants internationaux des bourses d'attractivité. Ce dispositif concerne la mention de Master en Science politique, tant en 1^{er} année qu'en deuxième année et pour les trois parcours opérés sur le site stéphanois :

- Gouvernance et politiques urbaines alternatives (Altervilles) – M1 et M2
- Politiques européennes – Voisinages de l'Union européenne (AlterEurope) - M1 et M2
- Enjeux sociaux et politique de santé - M1 et M2

2. Conditions de candidature

L'appel à candidature est ouvert aux étudiants de toute nationalité ayant fait acte de candidature pour une des formations ci-dessus mentionnées.

3. Condition de prise en charge

L'attribution d'une bourse d'attractivité internationale ne dispense pas les étudiants de procéder aux démarches d'inscriptions administratives auprès de l'Université Jean Monnet.

L'accueil des étudiants est assuré par les responsables pédagogiques de la formation et le référent relations internationales du DEPT.



**DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES
POLITIQUES ET
TERRITORIALES**

SAINT-ÉTIENNE

4. Exclusion

Les étudiants déjà présents dans un établissement français au moment de la demande sont exclus de l'appel à candidature.

Le DEPT se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de la bourse si les informations déclarées au moment de la constitution du dossier s'avéraient fausses.

5. Modalités financières

Le montant maximum alloué pour l'ensemble des bourses d'attractivité est fixé annuellement dans le cadre du budget prévisionnel du DEPT.

Les versements de la bourse sont mensuels sur présentation de justificatifs d'assiduité aux enseignements de la formation. Les versements ne seront pas effectués en cas d'abandon de la part de l'étudiant.

Il est primordial, pour l'étudiant en mobilité entrante, de disposer de ressources personnelles suffisantes pour subvenir à ses besoins le temps du versement de la bourse.

La décision concernant le renouvellement d'une bourse de M1 pour un étudiant admis en M2 est soumise à l'appréciation du responsable de formation et du Directeur de composante.

6. Communication

Le DEPT se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des dossiers sélectionnés. Les étudiant(e)s lauréat(e)s acceptent d'ores et déjà de participer activement, à la demande du DEPT, à toute action de communication et de promotion autour du dossier sélectionné.



Dispositif financier de bourses de mobilité

Bourses de mobilité étudiante entrante

1. Objet

Le DEPT souhaite attribuer à des étudiants internationaux des bourses d'attractivité internationale. Le financement de ces bourses a été arbitré dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour un montant total annuel de 20 000€.

2. Montant pour 2023-24

2 bourses sont attribuées à des étudiants inscrits en M1

Montant : 600€ / mois sur 10 mois

Coût : 6.000€ / étudiant soit 12.000€

2 bourses sont attribuées à des étudiants inscrits en M2

Montant : 600€ / mois sur 4 mois

Coût : 2.400€ / étudiant soit 7.200

Coût total : 19.200 euros

3. Modalités de versement

- La bourse est versée mensuellement, sur justification d'attestation d'assiduité.
- La décision concernant le renouvellement d'une bourse de M1 pour un étudiant admis en M2 est soumise à l'appréciation du responsable de formation et du Directeur de composante.

BOURSES D'EXCELLENCE

Les bourses d'excellence font partie de la stratégie de la Faculté de droit afin de créer une émulation autour des formations qu'elle propose.

Elle souhaite ainsi donner aux meilleurs étudiants les moyens de leur réussite et de leurs ambitions en leur permettant de se concentrer sur leurs études. Ces bourses d'excellence (cumulables avec une bourse sur critère social) constituent un des leviers importants de réussite en master.

Ce dispositif a pour but également de réduire le phénomène de départ de ses meilleurs éléments vers d'autres établissements pour des formations semblables ou équivalentes. Cette tendance est particulièrement constatée lors de l'accès en master.

Pour cette raison, la Faculté de Droit souhaite soutenir l'investissement de ses meilleurs éléments sur notre territoire grâce à un dispositif de soutien financier à l'excellence.

La Faculté de droit se donne également les moyens de récompenser l'excellence des étudiants extérieurs à l'Université Jean Monnet.

1. Objet

Plusieurs bourses d'excellence sont proposées :

- Une bourse d'excellence sera attribuée à au moins 3 étudiants les mieux classés parmi les 20 premiers de la licence 3. Au moins une de ces bourses sera attribuée à un étudiant titulaire d'une bourse sur critères sociaux (BCS) et au moins une bourse sera attribuée à un étudiant non titulaire d'une bourse sur critères sociaux
- Une bourse d'attractivité sera attribuée à un étudiant extérieur à l'UJM sélectionné selon l'excellence de son dossier.

2. Conditions de candidature :

L'attribution de la bourse sera conditionnée à l'inscription des étudiants lauréats au sein de l'un des masters de l'Université de Droit de l'Université Jean Monnet sur les deux années de master.

Les contributions de soutien à l'excellence seront attribuées aux étudiants dont les dossiers auront été sélectionnés par la Faculté de droit.



**FACULTÉ
DE DROIT**

SAINT-ÉTIENNE

En ce qui concerne les **bourses d'excellence attribuées aux étudiants de la Faculté de droit de Saint-Etienne**, l'appel à candidature est ouvert aux quinze premiers étudiants issus de la promotion de licence 3 de la Faculté de droit de Saint-Etienne, s'engageant à effectuer leurs deux années de master au sein de la Faculté de droit de Saint-Étienne.

En ce qui concerne la **bourse d'excellence attribuée à l'étudiant extérieur à la Faculté de droit de Saint-Etienne**, l'appel à candidature est ouvert aux étudiants qui s'engagent à effectuer leurs deux années de master à la Faculté de droit. La sélection se fera uniquement au regard de la l'excellence du dossier.

En cas de défection, l'étudiant classé au rang suivant pourra être sollicité.

3. Modalités de candidature :

Pour demander ce soutien financier, les étudiants concernés devront compléter un dossier simple de demande. Ce document devra être retourné à l'adresse dédiée mise en place au sein de la Faculté de droit.

4. Modalités de versement :

La bourse sera attribuée pour une durée de 2 ans. En cas d'interruption du cursus de l'étudiant, la somme sera due et devra être remboursée.

L'attribution de cette bourse sera conditionnée à l'inscription et à la présence effective de l'étudiant au sein du cursus choisi comme suit :

50% de la bourse versée en master 1

50% de la bourse versée en master 2

Le budget alloué et le nombre de bourses seront précisés dans une annexe financière pour chaque année universitaire.

BOURSES D'EXCELLENCE

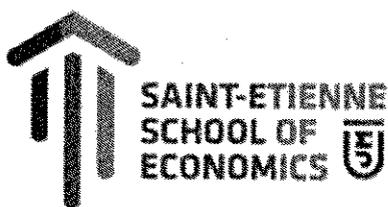
Annexe financière 2023-2024

Vu la délibération du conseil de la Faculté de droit du 23 mai 2022 relative au dispositif de bourses d'excellence,

Vu l'avis de la CFVU de l'UJM du 30 juin 2023 relative au dispositif de bourses d'excellence attribuées par la Faculté de droit,

Vu la délibération du CA de l'UJM du 10 juillet 2023 relative au dispositif de bourses d'excellence attribuées par la Faculté de droit

9 bourses d'excellence seront attribuées pour un montant global 72 000 euros



Les dispositifs d'attractivité de l'École d'économie, UJM

26 juin 2023

L'École d'économie offre à ses étudiants une large palette de dispositifs sur condition d'excellence académique pour financer partiellement ou totalement ses études (bourse d'excellence, d'attractivité internationale entrante, de mobilité sortante, gratification de stage de recherche). Ceux-là viennent s'ajouter à d'autres dispositifs sur critères sociaux ou académiques proposés par ailleurs.

Ces dispositifs sont sous la responsabilité de la direction de l'École d'économie. Le processus d'appel à candidature et de sélection des dossiers est présidé par la responsable des dispositifs d'attractivité de l'École d'économie (Antoinette Baujard, econ.scholarships@univ-st-etienne.fr). Une fois la bourse obtenue, les étudiants lauréats sont suivis par le responsable de leur diplôme ; le règlement financier est effectué par la gestionnaire financière (Sara Bouachmir, sara.bouachmir@univ-st-etienne.fr) en lien avec les instances pédagogiques attestant de l'assiduité des étudiants.

Le montant maximum alloué pour l'ensemble des dispositifs d'attractivité repose sur le budget prévisionnel de l'école d'économie fixé annuellement et sur des financements extérieurs spécifiques. Les enveloppes attribuées a priori à chaque dispositif sont fongibles entre elles ; aussi la commission de sélection des dossiers peut décider de réallouer les masses entre les différents dispositifs si l'évaluation des dossiers le justifie.

Pour tous les dispositifs, les conditions de candidature et informations complémentaires sont disponibles sur la page : <https://se2.univ-st-etienne.fr/fr/etudier-a-se2/financer-ses-etudes.html> (version en langues française et anglaise); Contact: econ.scholarships@univ-st-etienne.fr

Le déroulement d'attribution des bourses comprend deux calendriers distincts : l'un au printemps qui régit l'appel et la sélection des candidatures pour les bourses ES, IS, MS; et l'autre en hiver pour l'appel et la sélection des candidatures pour la bourse RS (calendriers documents ci-joints). La sélection est réalisée par un comité de sélection collégial dont la composition est précisée ci-dessous.

L'École d'économie se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des dossiers sélectionnés, avec la participation active des candidates et candidats retenus.

Bourse ES : Bourse d'excellence / Excellence Scholarship

Objectifs généraux : Dispositif d'attractivité à destination des étudiants locaux (notamment pour leur éviter d'avoir à travailler pendant leurs études ou pour attirer loin de notre bassin de recrutement)

Bourse de 600 euros par mois pendant 10 mois, versement sur condition d'assiduité

Formations concernées dans l'école d'économie : L3, M1, M2

Critères d'éligibilité : Dossier de candidature complet (voir liste des pièces exigées sur la page dédiée), Avoir été accepté dans l'un des programmes de formations éligibles de l'école d'économie

Critères d'attribution : Excellence académique ; Cohérence du projet professionnel en économie (que le projet soit en recherche ou non-académique)

Membres de la commission de sélection votants : Responsable de chaque formation (L3ECO, M1APE, M2 IEGI, M2 CDT, M2IP), Direction de l'école, Direction du laboratoire, Responsable du dispositif d'attractivité ; Invités permanents de la commission de sélection : Chargé des relations extérieures de l'école d'économie, Responsable des Relations internationales, Gestionnaire financier de l'école d'économie

Bourse IS : Bourse d'attractivité internationale / Ingoing International Scholarship

Objectifs généraux : Attractivité de la mobilité entrante, à destination des étudiants internationaux pour intégrer les formations de l'école d'économie

Bourse de 600 euros par mois pendant 10 mois, versement sur condition d'assiduité

Formations concernées dans l'école d'économie : L2, L3, M1, M2

Critères d'éligibilité : Dossier de candidature complet voir liste des pièces exigées sur la page dédiée), Avoir été accepté dans l'un des programmes de formation de l'école d'économie ; Étudier à l'étranger depuis au moins 3 ans (Ceux qui sont actuellement en France depuis plus d'un an ne sont pas éligibles)

Critères d'attribution : Excellence académique ; Cohérence du projet professionnel (recherche ou nonacadémique)

Membres de la commission de sélection votants : Responsable de chaque formation (L3ECO, M1APE, M2 IEGI, M2 CDT, M2IP), Direction de l'école, Direction du laboratoire, Responsable du dispositif d'attractivité ; Invités permanents de la commission de sélection : Chargé des relations extérieures de l'école d'économie, Responsable des Relations internationales, Gestionnaire financier de l'école d'économie

Bourse MS : Bourse de mobilité sortante / Outgoing Mobility Scholarship

Objectifs généraux : Aide des étudiants de l'école à partir en mobilité (Erasmus, partenariats, autres dispositifs)

Formations concernées dans l'école d'économie : L3, M1, M2

Bourse de 1500 ou 3000 euros versée au début de la mobilité, versement sur condition d'inscription et de présentation sur place

Critères d'éligibilité : Dossier de candidature complet voir liste des pièces exigées sur la page dédiée), Être étudiant dans l'un des programmes de formation de l'école d'économie ; et avoir été accepté dans un programme d'échange international pour aller étudier dans une université étrangère

Critères d'attribution : Excellence académique ; Les co-diplomations et les partenariats privilégiés de l'école d'économie sont a priori favorisés

Membres de la commission de sélection votants : Responsable de chaque formation (L3ECO, M1APE, M2 IEGI, M2 CDT, M2IP), Direction de l'école, Direction du laboratoire, Responsable du dispositif d'attractivité ; Invités permanents de la commission de sélection : Chargé des relations extérieures de l'école d'économie, Responsable des Relations internationales, Gestionnaire financier de l'école d'économie

Bourse RS : Gratification de stage recherche / Research Internship Scholarship

Objectifs généraux : Fournir un financement pour la gratification de stage recherche réalisé au laboratoire GATE Lyon Saint-Etienne et versé par le laboratoire

Formations concernées dans l'école d'économie : M1, M2

Financement d'une gratification de stage au tarif horaire légal (environ 595 euros par mois), versement sur condition d'assiduité ; non-cumulable avec d'autres dispositifs d'attractivité de l'École d'économie

Critères d'éligibilité : Dossier de candidature complet voir liste des pièces exigées sur la page dédiée), Avoir un projet de mémoire au GATE et un projet professionnel dans la recherche ; Ouvert pour les stagiaires d'autres universités

Critères d'attribution : Excellence académique ; Qualité du projet de mémoire et cohérence du projet de thèse

Membres de la commission de sélection votants : Responsable de chaque formation (M1APE, M2 IEG, M2IP), Direction de l'école, Direction du GATE Lyon Saint-Etienne, un représentant stéphanois pour chacun des 2 axes de l'UMR représenté à l'école d'économie, Responsable du dispositif d'attractivité ; Invités permanents de la commission de sélection : Chargé des relations extérieures de l'école d'économie, Gestionnaire financier de l'école d'économie



Document financier des dispositifs d'attractivité de l'École d'économie, UJM, 2023-2024

26 juin 2023

Pour tous les dispositifs, les conditions de candidature et informations complémentaires sont disponibles sur la page : <https://se2.univ-st-etienne.fr/fr/etudier-a-se2/financer-ses-etudes.html>
(version en langues française et anglaise)

Contact : econ.scholarships@univ-st-etienne.fr

Dispositifs proposés

ES : Bourse d'excellence

IS : Bourse d'attractivité internationale

MS : Bourse de mobilité sortante

RS : Gratification de stage recherche

Enveloppe de l'appel 2023-2024

- Bourse ES : 2 bourses de 600 euros par mois sur 10 mois
- Bourse IS : 6 à 7 bourses de 600 euros par mois sur 10 mois, dont 3 financés par UJM / Métropole
- Bourse MS : 2 bourses de 3000 euros
- Bourse RS : enveloppe de 3 gratifications de 3 mois de stage

Ces masses ne seront confirmées et définitives qu'au 07/07/2023 pour les bourses ES, IS, MS ; et au 06/02/2023 pour la bourse RS.

Calendrier

Les appels ES, IS et MS 2023-2024 sont lancés sur le calendrier de printemps suivant :

- Dead-line dépôt de dossier : 30/06/2023, minuit
- Réunion de la commission : 07/07/2023
- Notification de sélection : 13/07/2023
- Confirmation exigée par les étudiants lauréats et sur liste complémentaire : 20/07/2023
- Liste définitive des lauréats : 20/07/2023

L'appel Financement de stage recherche (RS) sera lancé sur le calendrier hiver suivant : A voir

- Date de lancement des appels : 01/12/2023
- Dead-line dépôt de dossier : Lundi 26/01/2024, minuit

- Réunion de la commission : Mardi 31/01/2024 (9h15 salle de séminaire ou, en l'absence de séminaire, 10h45)
- Notification de sélection : Lundi 06/02/2024



Campagne d'aides à la mobilité internationale « bourses d'attractivité 2023/2024 »

de la Graduate School Manutech-SLEIGHT

Ingénierie Lumière Surfaces Santé & Société (EUR Manutech-SLEIGHT)

Coordonné par l'Université de Lyon et dont la délégation de gestion revient à l'Université Jean Monnet, le projet d'Ecole Universitaire de Recherche (EUR) Manutech-SLEIGHT, ou Manutech-SLEIGHT Graduate School, a démarré en septembre 2018.

L'ambition du projet est de devenir une Graduate School reconnue mondialement grâce à la convergence de tous les champs disciplinaires qu'il couvre en enseignement et en recherche, avec leur application sociétale, en particulier pour l'énergie et la santé.

Le projet repose sur des bases solides de l'EquipEx MANUTECH-USD (Ultrafast Surface Design, 2011) et du LabEx MANUTECH-SISE (Surface and Interface Science Engineering, 2011). Manutech-SLEIGHT intègre 8 laboratoires stéphanois et lyonnais en optique-photonique, sciences des matériaux, informatique, imagerie, mécanique et bioingénierie et des partenaires industriels (et le Label FrenchTech), qui fourniront aux chercheurs les ressources nécessaires à la conception conforme aux besoins des utilisateurs, à la fabrication et la caractérisation des surfaces, et à l'évaluation des coûts sur des cas concrets.

Le volet scientifique de l'EUR Manutech-SLEIGHT est organisé autour de trois grands axes :

Axe 1 : Prédire et expérimenter les processus de modification de surface induits par la lumière pour l'identification et le contrôle des processus fondamentaux guidant l'évolution transitoire de l'absorption de la lumière et des modifications de surface.

Axe 2 : Extraire une information complète et du sens à partir de l'imagerie de surface tant pour offrir des outils de diagnostic plus sûrs, rapides et élaborés pour divers environnements tels que les environnements radiatifs sévères ou le diagnostic in situ de tissus biologiques que pour doter l'industrie de moyens de contrôle in situ des processus de fabrication.

Axe 3 : Favoriser un saut technologique décisif dans l'ingénierie et le contrôle des effets de modification de surface induits par la lumière, par exemple pour le développement d'une nouvelle génération d'outils intelligents de traitement sur des échelles ultimes et le développement de surfaces micro-nano structurées et fonctionnelles avec des propriétés optiques, mécaniques, chimiques, physiques.

Le volet pédagogique de la Graduate School s'appuie sur 9 parcours de master portés par l'UJM : l'ensemble des parcours du Master OIVM (parcours Photonics Engineering, AIMA, PSRS, COSI, IMLEX et RADMEP – Les 4 derniers parcours sont des master *Erasmus Mundus Joint Master Degrees* -), deux parcours du Master Informatique (MLDM et DSC) et le parcours Biomedical Engineering (BME) du Master Ingénierie de la Santé. A cela s'ajoute la formation d'ingénieur de l'antenne stéphanoise de

l'IOGS (Institut d'Optique Graduate School, Palaiseau), et des parcours recherche de trois départements de l'INSA Lyon, ainsi que deux écoles doctorales ED SIS et ED MEGA.

Dans le cadre de l'EUR, des étudiants de différents horizons bénéficient ainsi d'une offre intégrée Formation-Recherche avec notamment la réalisation d'évènements scientifiques biannuels appelés les *SLEIGHT Science Events (SSEs)*. Ces manifestations sont le cœur de la Graduate School en proposant sur une semaine, à l'ensemble du consortium Manutech-SLEIGHT et notamment à ses étudiants, un programme très riche (workshops scientifiques, cours réalisés par des scientifiques de renommée internationale, présentations d'étudiants en doctorat et en Master, ...).

Parallèlement, de nouveaux modules et cursus seront conçus, en cohérence avec les trois axes de recherche, et visant à former les experts interdisciplinaires académiques et/ou industriels de demain.

Pour attirer les meilleurs étudiants, la Graduate School Manutech-SLEIGHT a mis en place une procédure sélective de recrutement. L'attractivité internationale est également encouragée par des partenariats, des doctorats en cotutelle, des experts étrangers dans les jurys et l'internationalisation des formations. Une offre de formation continue sera également développée.

La Graduate School finance également des projets de recherche dans le cadre d'appels à projets (avec le financement de thèses, de post-doctorants et de gratifications de stages), des actions telles que l'accueil de professeurs invités, la mobilité internationale de chercheurs et d'étudiants (mobilité entrante et sortante), l'organisation de manifestations scientifiques internationales sur le site Saint-Etienne/Lyon, l'accès aux équipements du GIE MANUTECH USD, ...

Conformément au dossier présenté et retenu par l'ANR et aux conditions de contractualisation avec l'ANR, la Graduate School Manutech-SLEIGHT vise à renforcer l'attractivité internationale des formations au travers notamment de l'attribution d'aides spécifiques à la mobilité « bourses d'attractivité ».

Pour l'année 2023/2024, une enveloppe totale maximale de 56 000 € sera attribuée. Cette enveloppe correspond à 7 bourses de 8 000 € (Montant attribué pour 2 semestres de présence sur le site Saint-Etienne) ou à un nombre plus important de bourses correspondant à une combinaison de bourses attribuées pour 2 semestres et de bourses attribuées pour un semestre sur site à Saint-Etienne (montant attribué pour un semestre sur le site : 5 000 €/étudiant).



Campagne des aides à la mobilité internationale « bourses d'attractivité 2023/2024 »

Graduate School Manutech-SLEIGHT

Règlement

Article 1 : Objet

La campagne des aides à la mobilité internationale est organisée par la Graduate School Manutech-SLEIGHT (EUR Manutech-SLEIGHT), qui est conventionnée entre l'ANR et l'Université de Lyon.

Ces aides à la mobilité internationale s'adressent à des étudiants d'excellent niveau (étudiants de préférence internationaux mais également nationaux) qui s'inscrivent dans les parcours de Master intégrés dans la Graduate School Manutech-SLEIGHT : Master OIVM (parcours Photonics Engineering, AIMA, PSRS, COSI, IMLEX et RADMEP – Les 4 derniers parcours sont des master *Erasmus Mundus Joint Master Degrees* -), Master Informatique (parcours MLDM et DSC) et Master Ingénierie de la Santé (parcours BioMedical Engineering - BME) à chaque rentrée universitaire sur la durée du programme EUR.

Article 2 : Conditions d'admission

Le dispositif d'aide à la mobilité internationale est ouvert aux étudiant.e.s inscrit.e.s dans les Masters de la Graduate School. Les candidat.e.s sont des personnes physiques régulièrement inscrites à l'Université Jean Monnet l'année de l'aide.

La session d'aides à la mobilité internationale pour la sixième année universitaire de la Graduate School (année universitaire 2023-2024) s'adresse aux étudiant.e.s de Master 1 ou Master 2, ayant présenté leur candidature dans le cadre de la sélection en Master.

Article 3 : Modalités de sélection des candidats

La phase de sélection des candidats a été validée en accord avec les modalités de gouvernance de la Graduate School Manutech-SLEIGHT, conformément au dossier déposé et retenu par l'ANR.

La sélection des candidat.e.s pour ces bourses d'attractivité est opérée par le comité pédagogique de Manutech-SLEIGHT, sur la base d'un dossier complet transmis par les candidat.e.s. Le comité exécutif de Manutech-SLEIGHT valide l'enveloppe maximale globale dédiée au financement des bourses d'attractivité. La Responsable Scientifique et Technique de Manutech-SLEIGHT, ordonnateur des crédits, procède à la notification de l'attribution de la bourse au candidat.

Article 4 : Montant de l'aide et modalités de versement

Le montant des bourses d'attractivité attribuées par Manutech-SLEIGHT sera fonction du nombre de semestres de présence des étudiants sur le site Saint-Etienne :

- 5 000 € pour un semestre de présence,
- 8 000 € pour deux semestres de présence.

Le stage de fin de M2, constituant un semestre à lui tout seul, ne donne pas lieu à l'attribution d'une bourse s'il donne lieu à une gratification dans le cadre de la législation française. Un complément de 3 000 € sera accordé aux étudiants boursiers en M2 pour les stages ne donnant lieu ni à rémunération ni à gratification et si le stage est effectué sur les thématiques de recherche de Manutech-SLEIGHT.

Les modalités de versement de cette bourse de mobilité internationale feront l'objet d'un virement bancaire sur un compte bancaire hébergé en France ou en Europe.

Pour les étudiant.e.s inscrit.e.s pour deux semestres sur le site Saint-Etienne, les versements seront réalisés en quatre fois :

- Un premier virement à hauteur de 25 % sera opéré après l'arrivée effective de l'étudiant.e à Saint-Etienne, sur présentation de la copie de l'attestation d'inscription administrative dans le parcours de Master concerné, sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire d'une banque française ou européen et après signature par l'étudiant.e du dossier de candidature. Ce dossier de candidature sera également co-signé par la Responsable Scientifique et Technique de l'EUR Manutech-SLEIGHT et le coordinateur du parcours de Master.
- Un deuxième virement à hauteur de 25 % sera opéré en février 2024. Les conditions de paiement sont :
 - o L'assiduité de l'étudiant.e ;
 - o La participation de l'étudiant.e à toutes les activités proposées par l'EUR Manutech-SLEIGHT (séminaires, conférences, ...) lorsqu'elles portent sur les domaines scientifiques du parcours de master suivi par l'étudiant.e et lorsque le calendrier du Master le permet.

- Un troisième virement à hauteur de 25 % sera opéré en avril 2024. Les conditions de paiement sont :
 - o L'assiduité de l'étudiant.e à l'ensemble des cours du master ;
 - o La présence de l'étudiant.e à la SLEIGHT Science Event #11 (Janvier 2024) lorsque le calendrier de cours du Master le permet.
 - o Participation à toutes les activités proposées par l'EUR Manutech-SLEIGHT (séminaires, conférences, ...) sauf dérogation accordée par le responsable de parcours..
- Le solde (quatrième versement) de 25 % sera opéré en septembre 2024. Les conditions de paiement sont :
 - o L'assiduité de l'étudiant.e à l'ensemble des cours du master ;
 - o La présence de l'étudiant.e aux examens. Le certificat de réussite signé par le coordinateur du Master devra être fourni à l'EUR Manutech-SLEIGHT ;
 - o La présence de l'étudiant.e à la SLEIGHT Science Event #12 (Juillet 2024), participation à distance possible en cas de stage lointain.
 - o Participation à toutes les activités proposées par l'EUR Manutech-SLEIGHT (séminaires, conférences, ...) sauf dérogation accordée par le responsable de parcours.
 - o La réalisation des actions prévues pour l'obtention du Manutech-SLEIGHT Certificate avec la possibilité de les finaliser sur l'année universitaire suivante.

Pour les étudiant.e.s inscrit.e.s pour un semestre à Saint-Etienne, les versements seront réalisés en deux fois :

- Un premier virement à hauteur de 50 % sera opéré après l'arrivée effective de l'étudiant.e à Saint-Etienne, sur présentation de la copie de l'attestation d'inscription administrative dans le parcours de Master concerné, sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire d'une banque française ou européenne et après signature par l'étudiant.e du dossier de candidature. Ce dossier de candidature sera également co-signé par la Responsable Scientifique et Technique de l'EUR Manutech-SLEIGHT et le coordinateur du parcours de Master.
- Un deuxième virement à hauteur de 50 % sera opéré à la fin du semestre réalisé à Saint-Etienne. Les conditions de paiement sont :
 - o L'assiduité de l'étudiant à l'ensemble des cours du master du semestre suivi et aux examens ;
 - o La présence de l'étudiant.e à la SLEIGHT Science Event du semestre (SLEIGHT Science Event #11 de janvier 2024 ou #12 de juillet 2024) lorsque le calendrier de cours du Master le permet. Pour la SSE#12 en juillet, l'étudiant.e sera autorisé à participer à l'évènement en distanciel en cas de stage lointain.
 - o Participation à toutes les activités proposées par l'EUR Manutech-SLEIGHT (séminaires, conférences, ...) sauf dérogation accordée par le responsable de parcours. La réalisation des actions prévues pour l'obtention du Manutech-SLEIGHT Certificate.

Tout versement sera conditionné par une arrivée effective des étudiant.e.s à Saint-Etienne. Aussi, l'Université Jean Monnet se réserve le droit de modifier les périodes de versements en fonction des dates d'arrivée effective des étudiant.e.s bénéficiaires à l'Université Jean Monnet. Le 1^{er} versement pouvant être effectué tardivement dans l'automne 2023, les 2^{ème} et 3^{ème} versements, pour les étudiant.e.s inscrit.e.s deux semestres à l'Université Jean Monnet, seront éventuellement réalisés à

des dates différentes au cours du 1^{er} semestre 2024 afin de répartir équitablement ces versements sur la période de présence effective de l'étudiant.e boursier à l'Université Jean Monnet. Pour les étudiant.e.s inscrit.e.s un seul semestre à l'Université Jean Monnet, le 2^{ème} versement pourra éventuellement être différé au cours du 1^{er} semestre 2024.

Bourses d'attractivité/de mobilité –

Bourse d'attractivité pour les étudiants entrants Licence Gestion Parcours 3^{ème} année Management and International Business

Modification de la résolution initiale (2022) lors du Conseil d'Administration IAE du 05 juin 2023

1. Objet

L'IAE Saint-Etienne souhaite attribuer à des étudiants étrangers des bourses d'attractivité internationale afin de faciliter leur intégration dans sa Licence Gestion 3^{ème} année Parcours Management and International Business.

2. Conditions de candidature

L'appel à candidatures est ouvert aux étudiants de toute nationalité, inscrits en formation diplômante ou dans le cadre d'un échange universitaire (Erasmus ou contrat bilatéral) Les candidats sont titulaires d'une licence 2 (Bachelor), soit 120 ECTS.

Les prérequis sont ceux correspondants aux cursus de la Licence 3 Gestion Parcours Management and International Business (MIB) de l'IAE.

C'est la commission de recrutement qui statue. Elle se réserve le droit de sélectionner les 5 candidats disposant de la meilleure moyenne sur la Licence 1^{ère} année et la Licence 2^{ème} année ou diplôme équivalent.

Plus d'informations sur le site web de la Licence 3 :
<https://iae.univ-stetienne.fr/fr/formations/les-licences/l3-management-and-international-business.html>

3. Conditions de prise en charge et d'accueil des étudiants bénéficiaires de la bourse d'attractivité

L'attribution d'une bourse d'attractivité internationale ne dispense pas les bénéficiaires des démarches d'inscription *ad hoc* auprès des Centres pour les Etudes en France (Campus France : <http://www.campusfrance.org>) pour les pays concernés et auprès de son établissement d'origine pour les étudiants venant dans le cadre d'un échange inter-universitaire. L'accueil des étudiants sera assuré par le responsable pédagogique du parcours et le gestionnaire des projets internationaux de l'IAE. Contact : iae-ri@univ-st-etienne.fr

4. Exclusions

Les étudiants déjà présents dans un établissement français au moment de la demande sont exclus de l'appel à candidature.

L'IAE se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de la bourse si les informations déclarées au moment de la constitution du dossier de candidature s'avéraient fausses.

5. Modalités financières

Le montant maximum alloué pour l'ensemble des bourses d'attractivité est fixé annuellement dans le cadre du budget prévisionnel de l'IAE.

Un(e) étudiant(e) ne peut bénéficier qu'une seule fois d'une bourse d'attractivité internationale de l'IAE.

Le versement de la bourse d'attractivité internationale sera réalisé par virement bancaire, 75% à l'arrivée en France du lauréat, après validation de son inscription, et 25% à la fin de son cursus (sous condition d'assiduité et dans les 2 mois suivants la réception des justificatifs).

6. Communication

L'IAE se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des dossiers sélectionnés. Les étudiant(e)s lauréat(e)s acceptent d'ores et déjà de participer activement, à la demande de l'IAE, à toute action de communication et de promotion autour du dossier sélectionné.

Bourse de mobilité pour les étudiants sortants

1. Objet

Depuis l'année académique 2022-2023, l'IAE Saint-Etienne attribue à des étudiants inscrits au sein de son établissement des bourses de mobilité internationale afin de les soutenir lors de la mobilité imposée dans le cadre de la Licence Gestion 3^{ème} année parcours Management and International Business. A compter de l'année 2023-2024, l'IAE souhaite élargir ce soutien aux autres parcours de Licence Gestion 3^{ème} année.

2. Conditions de candidature

L'appel à candidatures est ouvert aux étudiants

- Titulaires d'une licence 2 Gestion ou équivalent, soit 120 ECTS,
- Admis à l'IAE en Licence 3 Gestion parcours Management and International Business, parcours Management Gestion des Organisations, parcours Stratégie, Innovation Marketing et Digital, ou parcours Comptabilité Contrôle Audit et Finance,
- Admis à effectuer une mobilité d'un ou deux semestre(s) dans un des pays du groupe 1, Erasmus¹ ou dans un établissement hors-Europe (voire groupe 2² s'il reste des bourses.)

Plus d'informations sur le site web de la Licence 3 :
<https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/formations/les-licences.html>

3. Conditions de prise en charge des bénéficiaires de la bourse de mobilité

Le suivi des étudiants sera assuré par les responsables des parcours de la Licence 3 Gestion et le gestionnaire des projets internationaux de l'IAE. Contact : iae-ri@univ-st-etienne.fr

4. Exclusions

Les étudiants intégrant la Licence 3 Gestion mais qui n'effectuent pas de mobilité ne peuvent prétendre à cette bourse.

Sont exclus les bénéficiaires d'une autre bourse régionale autre que la Bourse Région Mobilité Internationale (BRMI)³.

L'IAE se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de la bourse si les informations déclarées au moment de la constitution du dossier de candidature s'avéraient fausses.

¹ Groupe 1 - Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède - Pays à niveaux de vie élevés

² Groupe 2 - Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal

³ Certaines Régions octroient des bourses aux étudiants n'étudiant pas dans la Région mais dont le foyer fiscal est rattaché à cette Région (ex : le Passe monde en Normandie)

5. Modalités de participation

Les conditions d'attribution de bourses de mobilité sortante reposent sur les critères suivants :

- Effectuer une mobilité reconnue dans le cadre d'un échange universitaire Erasmus ou contrat bilatéral, d'une durée d'un ou deux semestre(s)
- Être inscrit à l'IAE Saint-Etienne en Licence 3 Gestion et avoir validé 120 ECTS.
- Partir dans un des pays du groupe 1 Erasmus (voire groupe 2 s'il reste des bourses) ou hors Europe.
- En aucun cas ne seront recevables les dossiers des candidats ayant moins de 13/20 de moyenne globale au cours de leur cursus de Licence Gestion 1^{ère} et 2^{ème} année.
- Ne pas bénéficier d'une autre bourse régionale autre que la BRMI.
- L'IAE se réserve le droit de sélectionner les candidats disposant de la meilleure moyenne sur la L1 et la L2.

6. Pièces à produire :

Un relevé de notes de chacune des deux années de Licence Gestion.

7. Jury

La commission de recrutement de la Licence 3 Gestion effectue la sélection. Les candidatures retenues pour l'attribution d'une bourse recevront une réponse à partir du 1^{er} juillet, et au plus tard le 15 septembre de l'année universitaire de la mobilité.

L'attribution effective est conditionnée par la formalisation de l'inscription administrative, sans quoi elle sera attribuée au candidat suivant dans le classement des personnes éligibles.

8. Modalités financières

Le montant maximum alloué pour l'ensemble des bourses de mobilité est fixé annuellement dans le cadre du budget prévisionnel de l'IAE.

Un(e) étudiant(e) ne peut bénéficier qu'une seule fois d'une bourse de mobilité internationale de l'IAE.

Le versement de la bourse de mobilité sera réalisé par virement bancaire, 75% après l'arrivée au sein de l'établissement d'accueil (sous réserve de dépôt du certificat d'arrivée sur la BRMI) et 25 % à la fin de son échange (sous condition d'assiduité et dans les 2 mois suivants la réception des justificatifs).

L'IAE se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des dossiers sélectionnés. Les étudiant(e)s lauréat(e)s acceptent d'ores et déjà de participer activement, à la demande de l'IAE, à toute action de communication et de promotion autour du dossier sélectionné.

Dispositif financier de bourses de mobilité 2023-2024

Bourses de mobilité « étudiants entrants »

1. Objet

L'IAE souhaite attribuer à des étudiants internationaux des bourses d'attractivité internationale. Le financement de ces bourses a été arbitrée dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens et du Conseil d'administration IAE du 05/06/2023 pour un montant total annuel de 6 000€.

2. Montant pour 2023-24

5 bourses sont attribuées à des étudiants inscrits Licence 3 Gestion Parcours Management and International Business. Montant : 240€ / mois sur 5 mois
Coût : 1 200 € / étudiant soit 6.000€

3. Modalités de versement

75 % de la bourse sera versée à l'arrivée en France du lauréat, après validation de son inscription et 25 % à la fin de son cursus (sous condition d'assiduité et dans les 2 mois suivants la réception des justificatifs).

Dispositif financier de bourses de mobilité 2023-2024

Bourses de mobilité « étudiants sortants »

1. Objet

L'IAE souhaite attribuer à des étudiants internationaux des bourses de mobilité internationale. Le financement de ces bourses sur le budget propre de l'IAE, a été arbitré dans le cadre du Conseil d'Administration de l'IAE du 05 juin 2023 pour un montant total annuel de 8 000€.

2. Montant pour 2023-24

5 bourses sont attribuées à des étudiants inscrits en Licence 3 Gestion Parcours Management and International Business.

3 bourses sont attribuées à des étudiants à des étudiants inscrits en Licence 3 Gestion, autres parcours. A défaut de dossiers valables, ces 3 bourses pourront éventuellement être attribuées à des étudiants inscrits en Licence 3 Gestion Parcours Management and International Business.

Montant : 200€ / mois sur 5 mois

Coût : 1 000 € / étudiant soit 8.000€

3. Modalités de versement

75 % de la bourse sera versée à l'arrivée en France du lauréat, après validation de son inscription et 25 % à la fin de son cursus (sous condition d'assiduité et dans les 2 mois suivants la réception des justificatifs).

Attractivité Recherche IAE

(ARIAE)

(V1 Comité de Direction du 03.04.2018 – V2 mise à jour suite au Conseil d'Administration du 05.06.2023)

L'IAE de Saint-Etienne affirme sa volonté de soutenir la recherche du laboratoire COACTIS, laboratoire de Sciences de Gestion commun à l'Université Jean Monnet et l'Université Lyon 2.

En marge d'un soutien financier général, l'IAE a choisi de procéder à des actions ciblées depuis 2018 afin de nourrir et intensifier le lien formation-recherche. Le présent document a vocation à rappeler les principes directeurs des actions « attribution de bourses d'excellence » et « financement des stages de recherche » au sein du laboratoire COACTIS, ainsi que de proposer des modalités de mise en œuvre.

A. STAGES RECHERCHE IAE SAINT-ETIENNE

Pour soutenir la recherche et afin de favoriser le lien entre activités scientifiques et formation, l'IAE de Saint-Etienne propose de prendre en charge le financement des gratifications des stages de recherche au sein du laboratoire COACTIS (Sciences de Gestion).

A partir de 23-2024, une gratification de stage de 6 mois maximum est financée par étudiant IAE éligible.

1. Éligibilité

Sont éligibles les étudiants inscrits en Master 1^{ère} ou 2^{ème} année à l'IAE de Saint-Etienne.

2. Déroulement du stage et conditions financières

Le financement porte sur une période de 6 mois au maximum (selon la maquette de formation). Les missions consistent en des activités de soutien à la recherche du laboratoire, à définir selon les aptitudes et les souhaits du candidat, d'une part, et les besoins des chercheurs travaillant dans le laboratoire, d'autre part.

En 2023, la gratification est fixée par la réglementation en vigueur à 4,05 euros net par heure.

Cette gratification est révisée chaque année en fonction de l'évolution du minimum légal de gratification. Le nombre de gratifications est décidé annuellement en conseil d'administration de l'IAE en concertation avec le laboratoire de recherche COACTIS.

3. Sélection du dossier

Une commission au sein du laboratoire et de l'IAE se réunit et classe les dossiers soumis selon les critères suivants :

- Excellence académique ;
- Motivation et projet professionnel, étant précisé qu'une orientation professionnelle vers la recherche sera fortement appréciée ;
- Adaptation du projet aux spécificités identifiées du laboratoire.

Les responsables de parcours, mentions et départements impliqués dans la commission sont ceux qui sont concernés par les candidatures de l'année, la nature des projets ou les origines des candidats.

La commission est composée notamment du chargé de mission IAE « lien Formation-Recherche », du directeur du laboratoire et de plusieurs enseignants-chercheurs. Les membres du comité doivent être membres du laboratoire. La commission se réserve le droit de procéder à des entretiens des candidats s'il le juge nécessaire.

Les dossiers sont classés par ordre de mérite. Les candidat.e.s retenu.e.s seront informé.e.s de leur acceptation. Les candidats qui n'auront pas été retenus mais dont la qualité du dossier aura été appréciée par le comité de sélection pourront être placés sur liste complémentaire. Les personnes sur liste complémentaire ne pourront être finalement acceptées qu'en cas de désistement des candidat.e.s retenu.e.s.

4. Constitution du dossier

Les candidats étudiants à l'IAE sont proposés par les responsables d'année.

Tout.e candidate.e devra soumettre un dossier incluant :

- Une lettre de motivation établissant les motifs d'une orientation vers un stage recherche ;
- Un CV détaillé pouvant donner une appréciation du potentiel en matière d'activité de recherche ;
- Une attestation indiquant le score en langue de candidat ou, à défaut, la lettre de motivation rédigée en anglais.
- En fait de pièces facultatives, un projet de recherche rédigé sera apprécié.

Le dossier, rédigée en français ou en anglais, est à constituer et expédier sous forme électronique en un seul fichier PDF au contact indiqué dans la page web dédiée (<https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/la-recherche/bourse-ariae.html>).

La date limite de soumission est fixée chaque année universitaire en cours et indiquée dans la page web dédiée (<https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/la-recherche/bourse-ariae.html>).

&&&&

B. ATTRIBUTION DE BOURSES D'EXCELLENCE

L'IAE de Saint-Etienne offre chaque année des bourses d'excellence pour intégrer l'un des Masters de l'IAE (niveau M1 et M2). Le nombre de bourses est décidé annuellement en conseil d'administration de l'IAE en concertation avec le laboratoire de recherche COACTIS.

1. Eligibilité

Le.a candidat.e doit avoir été préalablement admis.e dans l'un des Master de l'IAE pour bénéficier de cette bourse et faire état d'un projet professionnel recherche et/ou d'un intérêt marqué pour la recherche en sciences de gestion. Il.elle peut envisager la réalisation d'un travail doctoral dans le laboratoire COACTIS.

2. Montant

Le montant de la bourse est fixé à 650 € mensuel, non cumulable en totalité avec une gratification de stage. C'est-à-dire qu'est priorisé le versement de l'intégralité de la gratification de stage, à laquelle l'IAE assure le versement éventuel d'un montant complémentaire de bourse d'excellence, de sorte à garantir que le montant total « gratification de stage + bourse d'excellence » atteigne un montant fixe mensuel de 650 € par mois tout compris.

3. Sélection du dossier

La procédure de sélection des dossiers pour l'attribution des bourses d'excellence, après contrôle des critères d'éligibilité, se fonde sur évaluation de l'excellence du dossier, dont un bon niveau en anglais. La bourse

d'excellence n'est pas attribuée sur critères sociaux. Les évaluateurs prennent en compte la qualité exceptionnelle du dossier académique du candidat et de son intérêt manifeste pour la recherche.

L'adaptation du projet du candidat aux spécialités du laboratoire visé constitue un atout supplémentaire.

Le comité de sélection du laboratoire évalue les candidatures déposées selon un calendrier précisé sur la page web dédiée (<https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/la-recherche/bourse-ariae.html>). Il est composé notamment du chargé de mission IAE « lien Formation-Recherche », du directeur du laboratoire et de plusieurs enseignants-chercheurs. Les membres du comité doivent être membres du laboratoire. Le comité communique sa décision au comité de direction de l'IAE.

4. Modalités de candidature

Le candidat.e formule une demande spécifique de bourse d'excellence par un dossier envoyé au contact et selon le calendrier indiqués dans la page web dédiée (<https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/la-recherche/bourse-ariae.html>), comprenant :

- Une lettre de motivation précisant le projet professionnel du candidat et son appétence pour la recherche en sciences de gestion
- Un CV détaillé permettant d'apprécier l'aptitude à la recherche du candidat ;
- Une attestation indiquant le niveau en langue anglaise du candidat ou, à défaut, la lettre de motivation rédigée en anglais ;
- En fait de pièces facultatives, les recommandations ou documents permettant d'établir le classement des candidats seront fortement appréciés.
- Une photocopie de pièce d'identité avec photographie ;
- La copie du dernier diplôme universitaire obtenu (ou équivalent, diplôme de fin d'études secondaires pour les candidatures étrangères) ;
- Les relevés de notes depuis la Licence 1^{ère} année ;
- La candidature peut être rédigée en français ou en anglais

Les modalités de date et de contacts seront actualisées chaque année dans la page dédiée du site web de l'IAE (<https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/la-recherche/bourse-ariae.html>)

IUT DE ROANNE

20 avenue de Paris
42300 ROANNE
www.iut-roanne.fr

Dispositifs d'aide à la mobilité et à la recherche internationale

1/ Dispositif Financement d'excellence en Master (FEM)

Le dispositif FEM à destination des étudiants de master (génie industriel et T3I) soutiendra le financement d'étudiants étrangers, souhaitant réaliser un master à l'UJM ainsi que le stage au Laboratoire d'Analyse des Signaux et des Processus Industriels (LASPI) sur le site de Roanne.

Le soutien apporté aux mobilités des étudiants retenus reprend le dispositif proposé par l'Université d'un financement d'une bourse de 3000 € pour les 5 premiers mois correspondant à la période de formation et le versement pendant les 5 mois suivants d'une gratification de stage de 600 €/mois. Ce soutien à la mobilité ne pourra pas se cumuler avec d'autres sources de financement.

Le financement sera également proportionnel aux dates de stage exactes.

Echéancier de financement

Les conditions de versement sont décrites ci-dessous :

- un premier versement équivalent à 1 400 € après réception des documents suivants :
 - o un certificat d'arrivée signé par le responsable de formation, un RIB,
 - o un certificat de scolarité UJM pour l'année en cours,
 - o un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour.

- un versement de 400 € pendant les 4 mois suivants après certification de la présence en cours par le responsable de formation.

- un versement de gratification de stage complété à hauteur de 600 € après signature complète de la convention de stage pendant les 5 mois suivants à termes échus et vérification de présence par le directeur de laboratoire.

Non respect du dispositif de financement :

L'étudiant s'engage à suivre la formation et à faire le stage au sein du LASPI.
En cas de fin anticipée du dispositif, le paiement sera immédiatement suspendu et une partie des premiers versements pourra être réclamée.

2/ Dispositif Financement d'excellence en Doctorat (FED)

Le dispositif FED à destination des étudiants inscrits en doctorat à l'étranger a pour objectif de fournir une bourse d'accueil pour des étudiants doctorants étrangers d'excellence souhaitant faire un cours séjour au LASPI (durée 3 mois).

Le soutien apporté aux mobilités des étudiants retenus se traduit par le financement d'une bourse de 800 € /mois pendant 3 mois.

Echéancier de financement

Les conditions de versement de la bourse sont décrites ci-dessous :

- un premier versement équivalent de 800 € après réception des documents suivants :
 - o un certificat d'arrivée signé par le responsable de laboratoire, un RIB,
 - o un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour.
- un versement de 800 € pendant les 2 mois suivants (début de mois) après certification de la présence par le directeur de laboratoire.

Non respect du dispositif de financement :

L'étudiant s'engage à suivre la formation et à faire le stage au sein du LASPI.
En cas de fin anticipée du dispositif, le paiement sera immédiatement suspendu et une partie des premiers versements pourra être réclamée.

Origine des financements

Les financements ci-dessus sont prélevés sur les recettes de l'alternance des masters génie industriel et T3I.

L'objectif des financements de quelques étudiants en master est d'augmenter l'attractivité de cette formation auprès d'étudiants d'excellence ce qui pourra contribuer à augmenter le niveau général de la formation et accroître le flux d'étudiants vers la recherche (thèse de doctorat).

Le nombre de financements d'excellence envisagé est de 2 par master par an pour un montant de 24 000€/an.

Par ailleurs d'accueil de ces doctorants renforcera les échanges avec nos établissements partenaires à l'étranger et incitera au développement de thèses en cotutelles.

Le nombre de bourses d'accueil envisagé est de 2 par an soit un montant global de 4 800€ /an.



Les dispositifs d'aide de l'Institut ARTS proposées dans le cadre du financement ANR SFRI Graduate+ 2023-2029

La Graduate Initiative ARTS met en place 3 dispositifs d'aides aux stages et à la mobilité internationale financés par la subvention ANR SFRI Graduate+.

Ces aides s'adressent à des étudiants d'excellent niveau qui s'inscrivent dans les parcours intégrés dans la Graduate initiative ARTS et qui constituent le périmètre d'éligibilité du dispositif :

- Master Lettres
- Master Arts
- Master Design
- Master Foule
- Master Géomatique

Une commission issue du CoPil SFRI sera chargée d'instruire les dossiers.

- 1) **Master research internships**
(enveloppe globale de 80000€ en crédits SFRI / crédits de personnel)

Objectif : Afin de soutenir la recherche en partenariat entre les laboratoires, relevant de son périmètre et dont l'UJM est la tutelle, et les institutions culturelles, l'Institut ARTS propose de prendre en charge le financement des gratifications des stages.

Montant : 4,05€/h conformément à la réglementation en vigueur pour les stages supérieurs à deux mois effectués dans un laboratoire de l'UJM (soit approximativement 650€/mois en équivalent temps plein)

Nombre annuel de financements : environ 21 mois de gratification/an à ventiler entre deux axes : 1) propositions émanant d'institutions culturelles et 2) appels à candidatures blancs auprès des étudiant.e.s.

Critère d'éligibilité : étudiant.e.s inscrit.e.s dans un parcours de master du périmètre d'éligibilité

Critère d'attribution : qualité du projet de mémoire et cohérence du projet professionnel.

Modalités d'attribution :

Axe 1 :

L'Institut ARTS procède à un appel d'offres de sujets ou thématiques de stages de recherche de 3 à 6 mois auprès des institutions culturelles membres et partenaires de l'Institut ARTS en vue de collecter des propositions qui sont ensuite présentées aux étudiant.e.s. Les étudiant.e.s intéressé.e.s, ayant au préalable identifié un.e responsable de mémoire, adressent leur candidature à l'Institut ARTS pour sélection.

Axe 2 :

Les étudiant.e.s peuvent également déposer une candidature auprès de l'Institut ARTS pour cette aide au stage, après avoir au préalable identifié une institution culturelle accueillante et un.e responsable de mémoire.

Dans les deux cas, la commission SFRI valide les projets de stage.

Modalités de versement :

Une fois le/la candidat.e retenu.e, une convention de stage est signée entre l'UJM, l'étudiant.e et le laboratoire de rattachement du responsable de mémoire. Un calendrier de stage est ensuite défini avec l'institution culturelle d'accueil de l'étudiant.e et un ordre de mission est établi pour l'étudiant.e conformément au calendrier établi. Une autre convention est signée entre l'UJM et l'institution culturelle d'accueil pour encadrer la recherche réalisée par l'étudiant.e au sein de l'institution. L'Institut ARTS procède au versement de la gratification à réception de l'attestation de présence adressée par l'institution culturelle.

2) International research internship mobility grants

(enveloppe globale de 24000€ en crédits UJM / crédits de fonctionnement)

Objectif : Bourse de soutien à la mobilité sortante internationale afin d'encourager la réalisation de stages de recherche à l'étranger.

Montant de la bourse : 1000 € / mois pour une période de 1 à 4 mois.

Nombre annuel de la bourse : entre 1 et 4 selon les durées accordées

Critères d'éligibilité :

- Etudiant.e régulièrement inscrit.e à l'UJM dans le périmètre d'éligibilité
- Dossier de candidature complet, présentant un avis du responsable de la formation
- Accord de l'établissement d'accueil
- Zone géographique : tout pays

Critères d'attribution : excellence académique ; qualité du projet de mémoire et cohérence du projet professionnel.

La commission veillera également à prendre en compte les conditions de vulnérabilité (handicap, critères sociaux, première génération à l'université, etc)

L'appel privilégiera les destinations partenaires de l'Institut ARTS (Alliance T4EU, uOttawa, etc)

Cette bourse est cumulable avec d'autres dispositifs d'aide à la mobilité internationale (bourse régionale, bourse européenne, bourse sur critères sociaux, etc...) dans le respect des contraintes fixés par chacun d'entre eux.

L'accompagnement de l'étudiant.e sera assuré par le responsable de la formation, l'Institut ARTS et le cas échéant par la Direction des relations internationales.

Modalités de versement :

Un contrat de mobilité sera établi avec l'étudiant.e bénéficiaire.

Les versements seront réalisés en deux fois :

- Un premier virement à hauteur de 75% après l'arrivée effective de l'étudiant.e au sein de l'établissement d'accueil, sur présentation de :
 - ✓ RIB
 - ✓ Contrat de mobilité signé
- Un deuxième virement de 25% à la fin du stage, sous condition :
 - ✓ Assiduité au stage
 - ✓ Présentation d'un rapport de stage

3) Top level international master scholarships

(enveloppe globale de 70000€ en crédits SFRI / crédits de fonctionnement)

Objectif : Bourse d'attractivité à destination des étudiant.e.s internationaux souhaitant intégrer une formation du périmètre de la Graduate initiative ARTS.

L'appel à candidatures est ouvert aux étudiant.e.s de toute nationalité ayant fait acte de candidature pour une des formations ci-dessus mentionnées.

Montant de la bourse : 700€ par mois sur 10 mois, soit 7000€/an

Nombre annuel de bourses : 1 à 2 / an

Critères d'éligibilité :

- Les pré-requis sont ceux correspondant aux cursus
- Réception d'un dossier de candidature complet
- Admission accordée dans l'une des formations du périmètre d'éligibilité
- Etudiant.e de toute nationalité
- Étudier à l'étranger depuis au moins 3 ans

Un.e étudiant.e ne peut bénéficier qu'une seule fois d'une bourse d'attractivité internationale de l'Institut ARTS. La décision concernant le renouvellement d'une bourse de M1 pour un.e étudiant.e admis.e en M2 est soumise à l'appréciation du responsable de formation et du Directeur de composante.

Critères d'attribution : excellence académique, cohérence du projet professionnel.

Les candidats de l'Alliance T4EU seront privilégiés.

Cette bourse est cumulable avec d'autres dispositifs d'aide à la mobilité internationale.

La candidature à la bourse d'attractivité internationale ne dispense pas les bénéficiaires des démarches d'inscription ad hoc auprès des Centres pour les Études en France (Campus France : <http://www.campusfrance.org>) pour les pays concernés et auprès de son établissement d'origine pour les étudiants venant dans le cadre d'un échange inter-universitaire.

L'attribution d'une bourse d'attractivité internationale ne dispense pas les étudiants de procéder aux démarches d'inscriptions administratives auprès de l'Université Jean Monnet.

L'accueil de l'étudiant.e sera assuré par le responsable pédagogique du parcours, l'Institut ARTS et le cas échéant par la Direction des relations internationales

Modalités de versement de la bourse :

Un contrat de mobilité sera établi avec le bénéficiaire.

Cette bourse fait l'objet d'un virement bancaire sur un compte bancaire hébergé en France ou en Europe.

Les versements sont réalisés chaque mois :

- Un premier virement opéré après l'arrivée effective de l'étudiant.e à St-Étienne, sur présentation de :
 - ✓ copie de l'attestation d'inscription administrative à l'UJM
 - ✓ RIB
 - ✓ contrat de mobilité signé
- du 2^e au 9^e versements suivants : sous condition d'assiduité aux cours
- le 10^e et dernier versement sous conditions :
 - ✓ Assiduité aux cours
 - ✓ Présence de l'étudiant.e aux examens

Règlement général

Le cumul des bourses de l'Institut ARTS n'est pas autorisé.

L'Institut ARTS se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi d'une bourse si les informations déclarées au moment de la constitution du dossier de candidature s'avéraient fausses et si l'étudiant.e ne satisfait pas les exigences d'assiduité.

L'Institut ARTS se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des dossiers sélectionnés. L'étudiant.e bénéficiaire accepte d'ores et déjà de participer activement, à la demande de l'Institut ARTS, à toute action de communication et de promotion autour de son dossier sélectionné.

Tableau récapitulatif des montants considérés :

Dispositif d'aide	Montant total maximum disponible sur la durée de la subvention ANR SFRI Graduate+	Nombre de bourses par année	Montant individuel de la bourse
Master research internships	80000 €	21 mois de gratification de stage (à répartir entre les stages validés, d'une durée comprise entre 3 et 6 mois)	4,05€/h de stage conformément à la réglementation
International research internship mobility grants	24000 €	De 1 à 4, selon la durée distribuée	1000€/mois
Top level international master scholarships	70000 €	1 ou 2, selon les années et en fonction des	700€/mois

		prolongations éventuelles	
--	--	------------------------------	--